PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction interdépartementale des routes Ouest

Avis de la commune d'Hillion

Objet : RN12 – chantier de nuit (20h00-6h00) pour la réfection de la chaussée sur le secteur Yffiniac dans les 2 sens de circulation + entretien RN12 traversée de Saint-Brieuc, entre le 14/04/2025 et le 11/07/2025

1-Restrictions de circulation :

S16 (1 nuit – 14-15/04) RN12 fermée sens Brest/Rennes entre les échangeurs du Perray et de St-René + insertion RD222 pour RN12 direction Rennes fermée (échangeur le Perray)
S17 (3 nuits - 22-25/04) : RN12 fermée sens Rennes/Brest entre les échangeurs St-René et Le Perray
S20 (4 nuits- 12-16/05) RN12 fermée sens Rennes/Brest entre les échangeurs St-René et Les Rampes
S21 (4 nuits-19-23/05) RN12 fermée sens Rennes/Brest entre les échangeurs St-René et Les Rampes
S22 (2 nuits - 26-28/05) RN12 fermée sens Rennes/Brest entre les échangeurs St René et Le Perray
S23 (4 nuits - 2-6/06) RN12 fermée sens Rennes/Brest entre les échangeurs St-René et Les Rampes
S24 (3 nuits - 10-13/06) RN12 fermée sens Rennes/Brest entre les échangeurs St-René et Le Perray
S25 (3 nuits 16-19/06) RN12 fermée sens Rennes/Brest entre les échangeurs St-René et Le Perray
S25 (1 nuit 19-20/06) RN12 fermée sens Rennes/Brest entre les échangeurs St René et Les Rampes
S26 (4 nuits - 23-27/06) RN12 fermée sens Brest/Rennes entre les échangeurs Aéroport et St-René + insertion RD222 pour RN12 direction Rennes fermée (échangeur le Perray)
S27 (4 nuits 30/06-4/07) RN12 fermée sens Brest/Rennes entre les échangeurs Aéroport et St-René + insertion RD222 pour RN12 direction Rennes fermée (échangeur le Perray)
S28 (4 nuits - 7-11/07) RN12 fermée sens Brest/Rennes entre les échangeurs Aéroport et St-René + insertion RD222 pour RN12 direction Rennes fermée (échangeur le Perray)
L'aire de repos d'Yffiniac est fermée 24/24 du 12/05 au 4/07, week-ends et jours fériés inclus

2-Itinéraires de déviation :

2.1 - Sur la RN12 dans le sens Rennes vers Brest :

2.1.1 – RN12 fermée entre la bretelle de sortie de l'échangeur de Saint-René (PR 47+800) et la bretelle d'insertion de l'échangeur du Perray (PR 51+500)

Itinéraire de déviation : bretelle de sortie obligatoire pour Hillion, RD765 (sur le giratoire), rue Jean Monnet, rue Lucie et Raymond Aubrac, RD712 (rue de Brest, rue Monseigneur Le Mée), RD10, rue de la Cité, rue de la Ville Nize, RD712 (rue du Général de Gaulle), RD10, bretelle d'insertion pour la RN12 direction Brest (échangeur du Perray -PR 51+500).

Les 2 bretelles suivantes sont fermées :

-Bretelle d'insertion pour la RN12 direction Brest à l'échangeur de Saint René

Itinéraire de déviation : déviation ci-dessus

-Bretelle d'insertion pour la RN12 direction Brest à l'échangeur La Baie

Itinéraire de déviation : RD81 (rue de Penthièvre), RD10, rue de la Cité, rue de la Ville Nize, RD712 (rue du Général de Gaulle), RD10, bretelle d'insertion pour la RN12 direction Brest (échangeur du Perray -PR 51+500).

Tél. : 33 (0) 2 96 69 56 00
11, rue Hélène Boucher – CS 30230
22190 Plérin
Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-17h00

2-1-2 - RN12 fermée entre la bretelle de sortie de l'échangeur de Saint-René (PR 47+800) et la bretelle d'insertion de l'échangeur des Rampes (PR 61+491)

Itinéraire de déviation : bretelle de sortie obligatoire pour Hillion, RD765 (sur le giratoire), rue Jean Monnet, rue Lucie et Raymond Aubrac, RD712 (rue de Brest, rue Monseigneur Le Mée), RD10, rue de la Cité, rue de la Ville Nize, RD712 (rue du Général de Gaulle), RD10, RD222, RD45, RD36, RD706, bretelle d'insertion B2 direction Brest à l'échangeur Aéroport (PR 66+450).

Les 9 bretelles suivantes sont fermées :

-Bretelle d'insertion pour la RN12 direction Brest à l'échangeur de Saint René

Itinéraire de déviation : déviation ci-dessus

-Bretelle d'insertion pour la RN12 direction Brest est fermée à l'échangeur La Baie

Itinéraire de déviation : RD81 (rue de Penthièvre), RD712, RD10, RD222, RD45, RD36, RD706, bretelle d'insertion B2 direction Brest à l'échangeur Aéroport (PR 66+450).

-Bretelle d'insertion en direction de Brest à l'échangeur du Perray (PR51+300)

Itinéraire de déviation : RD10, RD222 direction Quimper, RD45, RD36, RD706, bretelle d'insertion B2 direction Brest à l'échangeur Aéroport (PR 66+450).

-Bretelle d'insertion en direction de Brest à l'échangeur Jules Verne (PR54+633)

Itinéraire de déviation : rue Jules Verne, bretelle d'insertion B4 pour la RN12 direction Rennes, bretelle de sortie B3 pour Vannes (échangeur Le Perray – PR52+500), RD222, RD45, RD36, RD706, bretelle d'insertion B2 direction Brest à l'échangeur Aéroport (PR 66+450).

-Bretelle d'insertion en direction de Brest à l'échangeur Chaptal (PR55+850)

Itinéraire de déviation : RD700, direction Vannes, RD222, RD45, RD36, RD706, bretelle d'insertion B2 direction Brest à l'échangeur Aéroport (PR 66+450)

-Bretelle d'insertion en direction de Brest à l'échangeur Corneille (appelée Ginglin-PR56+1100)

Itinéraire de déviation : Avenue Antoine Mazier, rue de la solidarité, rue Chaptal, RD700, RD222, RD45, RD36, RD706, bretelle d'insertion B2 direction Brest à l'échangeur Aéroport (PR 66+450).

-Bretelle d'insertion en direction de Brest à l'échangeur Rohannec'h (PR 57+500)

Itinéraire de déviation : boulevard de Sévigné, avenue Corneille, bretelle d'insertion RN12 direction Rennes à Corneille, bretelle de sortie B3 direction Vannes (échangeur Chaptal), RD700, RD222, RD45, RD36, RD706, bretelle d'insertion B2 direction Brest à l'échangeur Aéroport (PR66+450).

-Bretelle d'insertion en direction de Brest à l'échangeur la Prunelle (PR59+000)

Itinéraire de déviation : rue de la Croix Lormel, rond-point de l'Europe, RD36, rue Mozart, rue de la Noé Rido, rue du 8 mai 1945, avenue du Général de Gaulle, rue Lucien Rosengard, rue Brindejonc des Moulinais, rue Jules Léquier, RD786 direction Brest, bretelle d'insertion B2 pour la RN12 direction Brest à l'échangeur des Rampes.

-Bretelle d'insertion en direction de Brest à l'échangeur les Rosaires (PR60+430)

Itinéraire de déviation : Avenue Henri Barbusse, rue Lucien Rosengard, rue Brindejonc des Moulinais, rue Jules Léquier, RD786 direction Brest, bretelle d'insertion B2 pour la RN12 direction Brest à l'échangeur des Rampes.

2.2 - Sur la RN12 sens Brest vers Rennes :

2.2.1 - La RN12 fermée entre la bretelle de sortie de l'échangeur du Perray (PR 52+300) et la bretelle d'insertion de l'échangeur Saint-René (PR 48)

Itinéraire de déviation : bretelle de sortie obligatoire pour Vannes, RD10 direction Yffiniac, RD712 (rue du Général de Gaulle, Rue Monseigneur Le Mée, Rue de Brest), rue Lucie et Raymond Aubrac, rue Jean Monnet, RD765 direction Rennes, bretelle d'insertion pour la RN12 direction Rennes (échangeur Saint

René -PR 48).

Les 2 bretelles suivantes sont fermées :

-La bretelle d'insertion pour la RN12 direction Rennes à l'échangeur du Perray (PR 52)

Itinéraire de déviation : déviation ci-dessus

-La bretelle d'insertion pour la RN12 direction Rennes à l'échangeur La Baie (PR 49+100)

Itinéraire de déviation : RD81 direction gare d'Yffiniac, RD80, RD765 direction Saint-René, bretelle d'insertion pour la RN12 direction Rennes (échangeur Saint-René – PR 48).

2.2.2 - RN12 fermée entre la bretelle de sortie pour St-Brieuc Armor à l'échangeur Aéroport (PR66+500) et la bretelle d'insertion pour la RN12 direction Rennes à l'échangeur de Saint-René (PR48).

Itinéraire déviation : Bretelle de sortie obligatoire pour St-Brieuc Armor (échangeur Aéroport), RD706, RD36, RD45, RD222, RD10 direction Yffiniac , RD712 (rue du Général de Gaulle, Rue Monseigneur Le Mée, Rue de Brest) rue Lucie et Raymond Aubrac, rue Jean Monnet, RD765 direction Rennes, bretelle d'insertion pour la RN12 direction Rennes (échangeur Saint René -PR 48)

Les 10 bretelles suivantes sont fermées :

-Bretelle d'insertion en direction de Rennes à l'échangeur Aéroport (PR 66+450)

Itinéraire de déviation : RD706, RD36, RD45, RD222, RD10 direction Yffiniac , RD712 (rue du Général de Gaulle, Rue Monseigneur Le Mée, Rue de Brest) rue Lucie et Raymond Aubrac, rue Jean Monnet, RD765 direction Rennes, bretelle d'insertion pour la RN12 direction Rennes (échangeur Saint René -PR 48)

-Bretelle d'insertion en direction de Rennes à l'échangeur Le Sépulcre (PR 64+620)

Itinéraire de déviation : RD6, RD706, RD36, RD45, RD222, RD10 direction Yffiniac , RD712 (rue du Général de Gaulle, Rue Monseigneur Le Mée, Rue de Brest) rue Lucie et Raymond Aubrac, rue Jean Monnet, RD765 direction Rennes, bretelle d'insertion pour la RN12 direction Rennes (échangeur Saint René -PR 48)

-Bretelle d'insertion en direction de Rennes à l'échangeur Les Rampes (PR 61+490)

Itinéraire de déviation : bretelle insertion pour la RN12 direction Brest, bretelle de sortie B1 pour Trémuson à l'échangeur Aéroport, RD706, RD36, RD45, RD222, RD10 direction Yffiniac , RD712 (rue du Général de Gaulle, Rue Monseigneur Le Mée, Rue de Brest) rue Lucie et Raymond Aubrac, rue Jean Monnet, RD765 direction Rennes, bretelle d'insertion pour la RN12 direction Rennes (échangeur Saint René -PR 48)

-Bretelle d'insertion en direction de Rennes à l'échangeur Les Rosaires (PR60+430)

Itinéraire de déviation : rue Lucien Rosengard, rue Brindejonc des Moulinais, rue Jules Léquier, RD786 direction Brest, bretelle d'insertion B4 pour la RN12 direction Brest à l'échangeur des Rampes, bretelle de sortie B1 pour Trémuson à l'échangeur Aéroport, RD706, RD36, RD45, RD222, RD10 direction Yffiniac , RD712 (rue du Général de Gaulle, Rue Monseigneur Le Mée, Rue de Brest) rue Lucie et Raymond Aubrac, rue Jean Monnet, RD765 direction Rennes, bretelle d'insertion pour la RN12 direction Rennes (échangeur Saint René -PR 48)

-Bretelle d'insertion en direction de Rennes à l'échangeur La Prunelle (PR 59+000)

Itinéraire de déviation : rond-point de l'Europe, RD36, rue Mozart, rue de la Noé Rido, rue du 8 mai 1945, avenue du Général de Gaulle, rue Lucien Rosengard, rue Brindejonc des Moulinais, rue Jules Léquier, RD786 direction Brest, bretelle d'insertion B4 pour la RN12 direction Brest à l'échangeur des Rampes, bretelle de sortie B1 pour Trémuson à l'échangeur Aéroport, RD706, RD36, RD45, RD222, RD10 direction Yffiniac , RD712 (rue du Général de Gaulle, Rue Monseigneur Le Mée, Rue de Brest) rue Lucie et Raymond Aubrac, rue Jean Monnet, RD765 direction Rennes, bretelle d'insertion pour la RN12

direction Rennes (échangeur Saint René -PR 48)

-Bretelle d'insertion en direction de Rennes à l'échangeur Corneille (PR 56+580)

Itinéraire de déviation : rue Lafayette, rue Docteur Eugène Rahuel, rue de Paris, RD700, RD222, RD10 direction Yffiniac , RD712 (rue du Général de Gaulle, Rue Monseigneur Le Mée, Rue de Brest) rue Lucie et Raymond Aubrac, rue Jean Monnet, RD765 direction Rennes, bretelle d'insertion pour la RN12 direction Rennes (échangeur Saint René -PR 48)

-Bretelle d'insertion en direction de Rennes à l'échangeur Chaptal (PR55+855)

Itinéraire de déviation : RD700, RD222, RD10 direction Yffiniac , RD712 (rue du Général de Gaulle, Rue Monseigneur Le Mée, Rue de Brest) rue Lucie et Raymond Aubrac, rue Jean Monnet, RD765 direction Rennes, bretelle d'insertion pour la RN12 direction Rennes (échangeur Saint René -PR 48)

-Bretelle d'insertion en direction de Rennes à l'échangeur Jules Verne (PR 54+633)

Itinéraire de déviation : rue Laennec, rue Marc Seguin, rue de Verdun, rue de La Lande, RD10 direction Yffiniac, RD712 (rue du Général de Gaulle, Rue Monseigneur Le Mée, Rue de Brest) rue Lucie et Raymond Aubrac, rue Jean Monnet, RD765 direction Rennes, bretelle d'insertion pour la RN12 direction Rennes (échangeur Saint René -PR48)

-Bretelle d'insertion en direction de Rennes à l'échangeur du Perray (PR 52)

Itinéraire de déviation : RD10 direction Yffiniac, RD712 (rue du Général de Gaulle, Rue Monseigneur Le Mée, Rue de Brest) rue Lucie et Raymond Aubrac, rue Jean Monnet, RD765 direction Rennes, bretelle d'insertion pour la RN12 direction Rennes (échangeur Saint René -PR 48)

-Bretelle d'insertion en direction de Rennes à l'échangeur La Baie (PR 49+100)

Itinéraire de déviation : RD81 direction gare d'Yffiniac, RD80, RD765 direction Saint-René, bretelle d'insertion pour la RN12 direction Rennes (échangeur Saint-René – PR 48).

- Accès RD222 pour la RN12 direction Rennes à l'échangeur du Perray

Itinéraire de déviation : RD81 direction gare d'Yffiniac, RD80, RD765 direction Saint-René, bretelle d'insertion pour la RN12 direction Rennes (échangeur Saint-René – PR 48).

La commune d'Hillion

☐ Émet un avis **favorable** à la mise en place de l'itinéraire de déviation proposé pour l'opération citée en objet.

☐ Émet un avis **défavorable** à la mise en place de l'itinéraire de déviation proposé pour l'opération citée en objet.

Observations éventuelles :

A , le

Signature :